

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 22 octobre 2015

Convocation en date du 15 octobre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

L'an deux mil quinze, le vingt-deux octobre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - M. CHAUVIN Maxime - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - M. JEGU Christel - Mme DALIFARD Alexia - M. MARAIS Valéry - Mme POTTIER Maryline - Mme CHEVALIER Catherine - Mme GAUTUN Barbara - M. FERRON Jean-Yves - Mme GAUDIN Manuella - Mme MAILLERIE Liliane

Absent excusé : M. RIOTTOT Fabrice

Secrétaire de séance : Mme GAUDIN Manuella

---

M. le Maire présente le power point de la réunion du conseil communautaire du 14 septembre 2015. Ce document sera envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux.

---

Objet 2015-065 - Détermination du coût moyen de scolarité 2014

Monsieur Maxime CHAUVIN, adjoint chargé des affaires scolaires, rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de déterminer pour chaque année le coût moyen de scolarité au sein de l'école publique, avec pour objectifs :

- de demander la compensation aux communes de résidence des enfants scolarisés au sein de l'école publique LEFIZELLIER
- de déterminer la participation dans le cadre de la convention passée avec l'école privée SAINT ANTOINE

Il précise que les dépenses doivent être ramenées sur la base des effectifs moyens d'élèves présents sur l'année civile concernée (soit l'effectif moyen entre le 1er janvier et le 1er septembre 2014 pour le calcul de cette année).

Nombre moyen d'élèves de l'école Lefizellier sur l'année 2014 : 81 (38 maternelles + 43 primaires).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent, pour 2014, à 60 473,96 € dont 35 731,19 € pour les frais de personnel.

Calcul du coût moyen par élève hors frais de personnel :

$60\,473,96\text{ €} - 35\,731,19\text{ €} = 24\,742,77\text{ €} / 81\text{ élèves} = 305,46\text{ € par élève.}$

Les frais de personnel (ATSEM) pour les élèves scolarisés en maternelle s'élèvent, en 2014, à 17 314,57 €.

Calcul du coût moyen ATSEM par élève de maternelle :

$17\,314,57\text{ €} / 38\text{ élèves} = 455,64\text{ €}$

Les frais de personnel (ménage) pour l'ensemble des élèves scolarisés s'élèvent, en 2014, à 18 416,62 €. (Ménage Mme Gilberte GARNIER : 4 446 € ; Ménage Mme Gwladys CLAVIER : 1 174,83 € ; Ménage Mme Christine DESERT : 12 795,79 €)

Calcul du coût moyen par élève de ces frais :

$18\,416,62\text{ €} / 81\text{ élèves} = 227,36\text{ €}$

Soit un coût moyen d'un **élève en maternelle**, pour l'année 2014 :

$305,46\text{ €} + 455,64\text{ €} + 227,36\text{ €} = \mathbf{988,46\text{ €}}$

Soit un coût moyen d'un **élève en primaire**, pour l'année 2014 :

$305,46\text{ €} + 227,36\text{ €} = \mathbf{532,82\text{ €}}$

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

FIXE, pour 2014, le coût moyen d'un élève en maternelle à 988,46 € et le coût moyen d'un élève en primaire à 532,82 €.

---

Ce coût fixé permettra de demander la participation aux communes de La Selle Craonnaise (2 élèves), Laubrières (5 élèves), Fontaine Couverte (3 élèves), La Roë (8 élèves + prise en charge sorties pédagogiques d'un montant total de 32 €) et Livré la Touche (4 élèves). Attendre à chaque fois l'accord (délibération) de la commune pour entériner.

---

Objet 2015-066 - Convention financière avec l'école Saint Antoine, année 2015 / 2016

Le conseil municipal,

VU le contrat d'association conclu le 23 juin 2003 entre l'Etat et l'Ecole Saint Antoine,

VU l'état nominatif certifiant que élèves sont inscrits dans ladite école au jour de la rentrée 2015/2016 : 83 domiciliés à Ballots et 61 hors commune,

Après avoir procédé au calcul du coût moyen par élève de maternelle, puis par élève de primaire, en prenant en compte le montant des dépenses en fonctionnement de l'école publique Lefizellier pour l'année civile 2014,

FIXE en conséquence à 988,46 € le forfait par élève de maternelle et à 532,82 € le forfait par élève de primaire, qui sera versé à l'école Saint Antoine pour l'année 2015 / 2016 et confirme sa

décision prise en décembre 2003 de ne le verser seulement que pour les élèves dont les parents sont domiciliés à Ballots. La participation totale s'élève donc à 56 981,98 € :

28 élèves scolarisés en maternelle x 988,46 € = 27 676,88 €

55 élèves scolarisés en primaire x 532,82 € = 29 305,10 €

AUTORISE le maire à signer la convention financière à intervenir entre la commune et l'école Saint Antoine.

---

Objet 2015-067 - Subvention APEL Ecole Saint Antoine

Mme Nathalie ORY expose :

Le bureau de l'APEL Saint Antoine à Ballots, dans son courrier du 23 septembre 2015, sollicite une subvention près de la commune en vue de l'organisation d'une classe découverte à Campbon (Loire Atlantique), pour les classes de MS, GS et CP, qui se déroulera du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2016.

Le conseil municipal,

VU le courrier de l'association,

DECIDE le versement d'une subvention, et

FIXE le montant à 31 € par élèves domiciliés à Ballots, soit la somme totale de 961 € (31 € x 31 élèves domiciliés à Ballots).

---

Objet 2015-068 - Demande de financement interventions chorégraphiques Ecole Lefizellier

M. Maxime CHAUVIN expose :

La communauté de communes du Pays de Craon cofinçait depuis plusieurs années les interventions chorégraphiques menées par Mayenne Culture dans les écoles primaires qui en font la demande.

Pour l'année 2015/2016, 9heures d'intervention sont attribuées à la classe GS-CP de l'école Lefizellier (après évaluation).

Le coût total de l'intervention est de 537,30 € ; Mayenne Culture prend à sa charge 214,92 € ; reste à charge : 322,38 €. A cela s'ajoute la cotisation de 20 € obligatoire à Mayenne Culture. Cette dépense auparavant à charge de la communauté de communes du Pays de Craon revient désormais à la commune, conformément aux modifications statutaires adoptées par le conseil municipal.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

VALIDE cette demande de financement, pour la somme de 322,38 € + 20 € de cotisation

obligatoire à Mayenne Culture

AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant à ce financement (convention d'animation scolaire...).

---

Objet 2015-069 - Restructuration Espace Récréamôm - Avenant n° 1 au lot 3 (Menuiseries extérieures alu)

Le conseil municipal,

Considérant les travaux de restructuration de l'Espace Récréamôm en cours de réalisation,

Considérant la dépose des châssis de fenêtres réalisée par les élus, entraînant donc une moins-value pour l'entreprise EMAPLAST, pour la somme de 403 € HT - 483,60 € TTC

VALIDE la proposition d'avenant et

AUTORISE le maire à signer cet avenant

PRECISE que le montant du marché se trouve porté de :

- Lot 3 : 33 209,71 € HT à 32 806,71 € HT

---

Objet 2015-070 - Station d'épuration : signature d'une convention pour entretien électromécanique

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de prestations de services a été signée le 1<sup>er</sup> mai 2003 avec la société Feljas et Masson. Cette convention est renouvelable tous les trois ans, après signature d'un avenant. Le dernier arrivant à échéance le 31 mai 2015, il y a lieu de décider de son renouvellement ou non.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'avenant et en avoir délibéré,

ACCEPTTE le renouvellement de contrat avec l'entreprise Feljas et Masson et

AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant.

---

Objet 2015-071 - Diagnostic des réseaux : choix du bureau d'études

M. Franco QUARGNUL expose :

Lors de la réunion de conseil du 9 juillet 2015, il avait été décidé de lancer l'appel d'offres en vue du choix du bureau d'études qui réalisera un diagnostic du fonctionnement des réseaux d'assainissement de la commune afin d'élaborer un schéma directeur d'assainissement.

VU l'appel d'offres lancé du 17 août au 23 septembre 2015,

VU l'ouverture des plis (quatre offres reçues) ayant eu lieu le 25 septembre par une commission d'appel d'offres, composée de Messieurs QUARGNUL Franco, HOUDIN Raymond et MARAIS Valéry

VU l'étude faite ensuite des offres par Mme Sarah FAUCONNIER du SATESE (conseil départemental), ainsi que l'établissement du rapport d'analyse des offres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le bureau d'étude EF ETUDES, pour la somme de 26 300 € HT,

AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant à cette décision et notamment le marché à intervenir avec l'entreprise.

---

Objet 2015-072 - Diagnostic des réseaux : demande de subvention

Le conseil municipal,

VU la décision de réalisation du diagnostic des réseaux afin d'élaborer un schéma directeur d'assainissement,

VU l'offre retenue du cabinet d'études EF ETUDES pour la somme de 26 300 € HT

SOLLICITE l'aide du Département à hauteur de 30 % sur le HT et l'aide de l'Agence de l'eau à hauteur de 50 % sur le HT

ARRETE les modalités de financement ainsi :

Subvention conseil général (30 % du HT)	7 890,00 €
Subvention Agence de l'Eau (50 % du HT)	13 150,00 €
Autofinancement	<u>5 260,00 €</u>
TOTAL	26 300,00 €

---

Objet 2015-073 - Avant-projet travaux d'effacement des réseaux Route de Craon

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques route de Craon.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier, les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le comité de choix.

Désignation et estimation des travaux	Participation de la commune
Réseau électrique (HT) - 100 000 €	34 000 € HT
Génie civil de Télécommunication (TTC) - 30 000 €	26 200 € HT
Eclairage public (HT) - 40 000 €	31 600 € HT
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>91 800,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de réaliser l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en 2017,

S'engage à participer financièrement aux travaux d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et EP ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.

---

Objet 2015-074 - Travaux de peinture bâtiment 17 rue Nationale (Les Petits Ballotins)

Le conseil municipal,

VU les travaux de rénovation de peinture (couloir du bas, cage d'escalier, toilettes et plafond salle de bains étage) à réaliser dans une partie du bâtiment communal situé 17 rue nationale et occupé par l'association Les Petit Ballotins,

VU les devis sollicités près d'entreprises,

VU celui de l'entreprise de M. Anthony VERON, pour un montant total HT de 4 139,42 €,

ACCEPTTE cette offre et AUTORISE le maire à le signer.

---

Objet 2015-075 - Travaux d'isolation bâtiment 22 rue Nationale (La Renaissance)

Le conseil municipal,

VU les travaux d'isolation à réaliser au grenier du bâtiment communal situé 22 rue Nationale (commerce La Renaissance),

VU les devis sollicités près d'entreprises,

VU celui de l'entreprise de M. Gwénaël BEZIER, pour un montant TTC de 2 136 €.

---

Objet 2015-076 - Dissolution du CCAS

Monsieur le maire expose que l'article 79 de la loi NOTRÉ, promulguée le 7 août 2015, rend possible la dissolution du C.C.A.S. en tant qu'institution administrative autonome.

L'article L123-4 du code de l'action sociale et des familles dispose désormais que le C.C.A.S. « peut être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants.

II - Lorsque son centre communal d'action social a été dissous (...), une commune :

1° Soit exerce directement les attributions mentionnées au présent chapitre ainsi que celles prévues aux articles L.262-15 et L.264-4 ;

2° Soit transfère tout ou partie de ces attributions au centre intercommunal d'action sociale dans les conditions prévues à l'article L.123-4-1. »

La dissolution du C.C.A.S. induira la disparition dès 2016 du budget annexe d'y rapportant, dès lors que la délibération sera prise avant la fin de l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT, à l'unanimité, à la dissolution du C.C.A.S.

---

Objet 2015-077 - Etude de faisabilité pour requalification des espaces publics - Lotissement du closeau

Le maire présente une proposition financière relative à l'étude faisabilité pour requalification des espaces publics du lotissement du Closeau, réalisée par le cabinet d'études TECAM. La proposition s'élève à 2 040 € TTC.

Le conseil municipal,

VU la proposition qui permettrait d'élaborer un planning de travaux (travaux de surface, chicanes, peinture de zones de stationnement....)

VALIDE la proposition et

AUTORISE le maire à la signer.

---